

Restitution du Grand débat national organisé par Europeanova sur la fiscalité européenne

Mardi 5 mars - mairie du 5ème arrondissement de Paris

Deux experts de la fiscalité :

- **Virginie Pradel**, Avocate fiscaliste et fondatrice de l'Institut Vauban
- **Guillaume Duval**, Rédacteur en chef d'Alternatives économiques

Deux modérateurs :

- **Stéphane Cossé**, administrateur d'EuropaNova
- **Edouard Gaudot**, administrateur d'EuropaNova

Trois thèmes ont été présentés pour encadrer l'échange :

- L'optimisation fiscale en Europe - focus sur la fiscalité du numérique
- Le coût du travail en Europe avec les charges sociales
- La fiscalité comme vecteur d'intégration politique

Après les propos liminaires des deux experts, apportant des éclairages sur la fiscalité en France et en Europe, le débat a été engagé avec l'audience pour préciser, détailler, constater ou soumettre des propositions. Les citoyens ont remercié plusieurs fois les organisateurs pour ce débat, qualifié de "passionnant" et "nécessaire".

Au vu des différentes interventions, la question d'une harmonisation fiscale à l'échelle de l'Union européenne (UE) est l'objet d'interrogations et d'attentes. La structure du débat a été parfois mise de côté pour laisser émerger naturellement des sujets comme la fiscalité écologique ou la justice sociale.

L'intégration politique

Pour les citoyens, parler d'impôt à l'échelle de l'UE est perçu comme un acte fort. Ils se sont accordés sur l'importance de cette question qui amènera de facto une plus grande intégration des sujets qui en découlent comme la défense ou la protection sociale.

Ce débat a révélé le besoin pour certains de franchir déjà quelques étapes d'intégration comme la création de structures juridiques communautaires pour des entreprises ou associations européennes et non nationales travaillant à l'échelle européenne.

D'autres sont allés plus loin dans ce raisonnement en soulignant que la question de la fiscalité européenne fait écho au "tabou"(sic) d'une Europe fédérale. En effet, il a été rappelé que seul l'État a le pouvoir de prélever des impôts aux contribuables. Ainsi, la question de la fiscalité européenne est pour certains intrinsèquement liée à une forme d'État européen fédéral. En particulier en réagissant au rappel de l'unanimité des Etats membres nécessaire à toute modification commune des aspects fiscaux au niveau européen.

Les questions de redistribution et de justice sociale

La fiscalité est un enjeu majeur car elle affecte directement les ménages. Un citoyen évoquait les “Français du sous-sol” pour désigner aujourd’hui les foyers extrêmement pauvres. L’assistance a fait part de sa réserve et de ses préoccupations sur la question de la **justice sociale**, l’efficacité de la **redistribution** entre les individus et la **solidarité européenne**.

Notamment, des doutes ont été émis sur l’efficacité de la **théorie du ruissellement** à l’origine de l’exonération des plus riches et cadre théorique de nombreuses politiques nationales et européennes, c’est-à-dire libérer le capital pour le réinvestir. Cette théorie est perçue comme superficiellement efficace.

Les citoyens aspirent à une redistribution directe des richesses aux contribuables en fonction de leurs besoins. Plusieurs inquiétudes ont été exprimées sur l’idée d’une fiscalité européenne dénuée d’aspect social. Certains citoyens s’interrogent sur la faisabilité d’une harmonisation fiscale au regard **des différences entre les politiques sociales et redistributives des États membres**.

L’impôt européen au service des États

Plusieurs personnes ont rappelé que l’impôt répond à un **besoin** (financement d’une armée, de l’éducation, de la culture etc.) et que ces besoins diffèrent en fonction des pays. Cet aspect a été soulevé lors du débat en comparant la particularité de la défense française, coûteuse mais indissociable du pouvoir France, aux situations du Luxembourg et de l’Irlande dont les forces armées limitées répondent à des logiques différentes. Face à ces arguments, les partisans d’une Europe fédérale défendent une redistribution calculée en fonction des besoins des pays, avec par exemple, une partie plus importante pour la France dans le budget consacré à la défense.

L’impôt européen au service du budget européen

Plusieurs personnes de l’assistance ont proposé un **impôt européen qui bénéficierait directement au budget européen**, jugé trop faible à l’heure actuelle. Cela permettrait d’éviter les débats sur “le juste retour” dont veulent bénéficier les États membres face à leurs investissements.

Des participants ont questionné l’aboutissement des projets actuels de **recettes directes** pour le budget européen telles que la taxe carbone, le projet d’assiette commune consolidée pour l’impôt sur les sociétés (ACCIS) ou encore la fiscalité des géants du numérique. D’autres propositions ont été faites dans ce sens avec une fiscalité directe alimentée via le droit d’accise sur l’alcool et le tabac, la TVA, l’impôt sur les sociétés. La faisabilité d’une taxe d’ajustement aux frontières (BAT) du marché unique a été aussi discutée, introduite par les experts présents.

La redistribution des richesses devraient se faire directement de l’Union européenne aux contribuables selon les besoins, rejoignant les considérations sociales évoquées plus haut.

L’assistance s’accorde sur la nécessité de respecter le principe de subsidiarité où les services collectifs et les sujets comme l’éducation continueraient d’être financés par l’impôt national et gérés par l’État. Il reste des préoccupations concernant la superposition de différents échelons d’impôt et le risque d’une double imposition, interdite par les règlements internationaux.

La question de l’impôt sur le revenu

Plusieurs propositions ont été émises quant à l’impôt sur le revenu français :

- supprimer l’impôt sur le revenu et trouver d’autres ressources fiscales, notamment la taxe sur les transactions financières ;

- supprimer les niches fiscales et l'impôt sur le revenu et transformer le prélèvement de la contribution sociale généralisée (CSG) en impôt progressif ;
- fusionner les différents impôts sur le revenu pour éviter la singularité du système fiscal français, notamment avec la CSG, et faciliter l'harmonisation fiscale européenne.

Les questions environnementales

Plusieurs interventions remarquées des citoyens ont orienté le débat vers **la question d'une fiscalité écologique**. Au vu des remarques des participants, la dimension européenne semble la plus adaptée pour faire face efficacement aux défis énergétiques et environnementaux actuels. Il a été question d'adapter la TVA, impôt européen, avec un système de bonus malus en fonction de l'impact environnemental du produit ou du service acheté. Des interventions ont rappelé le besoin de réflexion sur la fiscalité écologique qui désavantage les ménages les plus pauvres. Une citoyenne a proposé d'imaginer une fiscalité européenne qui permette de financer les accords de Paris.

*

*

*

Selon les participants au débat, l'élaboration d'une fiscalité européenne se heurte aux différentes politiques nationales, chacune étant le produit d'une histoire particulière. Néanmoins, l'assistance s'accorde sur l'utilité d'un impôt européen pour une mutualisation des ressources financières. Le but serait de mener soit des politiques sociales en complément des politiques des États, soit des projets dont les enjeux dépassent le seul cadre national, comme une politique européenne de l'environnement.